

Ecrit par le 4 avril 2025

# Concours artistique ouvert à tous pour les 100 ans du Cellier des Princes



**Pour célébrer les 100 ans de l'existence de la cave coopérative vaclusienne, un concours d'art multidisciplinaire est mis en place par le Cellier des Princes qui sera ouvert à tous. Les participants ont jusqu'au 30 octobre pour soumettre leur candidature, les gagnants verront leurs œuvres exposées durant une durée minimale de trois mois.**

100 ans de passion et de tradition vinicole. C'est ce qui s'apprête à être célébré par la cave [Cellier des Princes](#) qui se trouve à Courthézon à l'occasion de ses 100 ans d'existence. Pour partager ce moment avec le maximum de personnes, la structure vaclusienne a fait le choix d'organiser un concours d'art et ouvert aux artistes de tous horizons afin qu'ils participent à travers leurs œuvres à l'héritage de Cellier des Princes.

Ce concours est pluridisciplinaire et invite des artistes de plusieurs domaines à s'inscrire. Peinture, photographie, dessin, vidéo, film, 3D, sculpture, poésie, littérature, philosophie, il y en aura pour tous les goûts. Ouvert depuis fin avril, le concours reste ouvert aux candidatures jusqu'au 30 octobre 2024. Dès le mois de novembre, la pré-sélection des œuvres débutera. Les gagnants du concours seront exposés dès le

Ecrit par le 4 avril 2025

premier jour du mois de décembre.

### **Une exposition d'un an en récompense ultime**

Les 1<sup>er</sup>s prix de chaque catégorie artistique se verra remettre une somme de 300€ en guise de récompense ainsi qu'un magnum de Châteauneuf-du-Pape. Au-delà de l'aspect financier, c'est surtout la possibilité d'exposer durant plus d'un an pour les artistes vainqueurs qui constitue la véritable récompense de ce concours avec trois mois supplémentaires en 2025 ou 2026. Certaines œuvres présélectionnées pourront même être mises en vente au bénéfice exclusif des artistes à la fin de l'année 2025.

Toutes les informations concernant le concours sont disponibles en cliquant sur ce [lien](#).